

[Home](#) > [Le Chiisme Repond](#) > [Question 32: Pourquoi l'école Dja'farite est-elle considérée comme l'école islamique officielle dans la constitution de la République Islamique d'Iran?](#) > [Réponse](#) > Respect et situation des autres écoles islamiques

Question 32: Pourquoi l'école Dja'farite est-elle considérée comme l'école islamique officielle dans la constitution de la République Islamique d'Iran?

Réponse

Toutes les écoles juridiques islamiques sont respectées par la constitution de la République Islamique d'Iran, mais les écoles juridiques islamiques Dja'farite, Mâlikite, Chaféite, Hanbalite, Hanafites n'ont pas toutes les mêmes règles, en ce qui concerne l'individu ou la communauté, et ont certaines différences juridiques.

D'un autre côté, pour établir les lois juridiques et organiser les règles d'une communauté, il est indispensable d'avoir une organisation et une convergence dans les règlements.

Par conséquent, une seule des écoles islamiques peut définir la source de l'organisation des règlements communautaires en un lieu précis, car dans une diversité de sources juridiques, il ne sera jamais possible de constituer un règlement et d'établir des lois cohérentes.

Il est donc nécessaire qu'une école juridique islamique soit désignée comme critère, afin de constituer la source des lois et des règlements communautaires pour prévenir les troubles et empêcher le désordre juridique dans le pays. Cela permettra l'élaboration d'un ensemble de règlements homogènes et d'un ordre juridique et social compétent.

Critère du choix de l'école Dja'farite

Sur quels critères et quels principes vous fondez-vous pour choisir l'école Dja'farite, parmi les écoles

juridiques islamiques, comme source des lois et des règlements dans votre pays?

La réponse à cette question est claire: La majorité des Iraniens sont des musulmans partisans de l'école juridique Dja'farite d'où ils tirent leurs devoirs individuels et communautaires. Il est donc évident que le choix de l'école Dja'farite comme école islamique officielle est naturel dans la constitution de la République Islamique d'Iran, et s'accorde avec l'ensemble des principes logiques et juridiques.

Respect et situation des autres écoles islamiques

Si l'école Dja'farite a été fixée comme école officielle, dans la constitution de la République Islamique, cela n'empêche pas le respect dû aux écoles Mâlikite, Chaféite, Hanbalite, Hanafite et Zaydite dont les partisans peuvent suivre, en Iran, la jurisprudence dans les domaines suivants:

- 1 La célébration des cérémonies religieuses.
- 2 L'éducation et l'enseignement religieux.
- 3 La législation des questions privées.
4. Les règlements spécifiquement religieux concernant le mariage, le divorce, l'héritage et la succession.

En plus de cela, dans une région où l'une des écoles islamiques est majoritaire, les règlements locaux sont conformes à cette école juridique, dans la limite des pouvoirs des conseils locaux, et les droits des adeptes des autres écoles juridiques sont également protégés.

Pour éclaircir cette question, nous soumettons à votre jugement le douzième alinéa du premier article de la constitution de la République Islamique:

«La religion officielle de l'Iran est l'islam d'obédience juridique Dja'farite duodécimaine. Ce principe est irrévocable et les autres écoles juridiques de l'islam Hanafite, Chaféite, Mâlikite, Hanbalite et Zaydite jouissent d'un respect total. Les partisans de ces écoles islamiques sont libres d'accomplir leurs célébrations religieuses conformément à leur jurisprudence, sont autonomes dans l'éducation et l'enseignement religieux, et dans les affaires privées comme le mariage, le divorce, l'héritage et la succession. Les procès qui en découlent sont officialisés dans leurs tribunaux. Dans chaque région où les partisans d'une des écoles juridiques sont majoritaires, les règlements locaux seront conformes à cette école juridique, dans la limite des pouvoirs des conseils locaux, avec la garantie de la protection des droits des musulmans des autres écoles juridiques».

Cet article montre clairement le respect du statut de toutes les écoles juridiques de l'islam, dans la constitution de la République Islamique.

Source URL:

<https://www.al-islam.org/le-chiisme-repond-sayyid-rida-husayni-nasab/question-32-pourquoi-l%C3%A9cole-djafarite-est-elle#comment-0>